



COMMUNICATION
PUBLICITAIRE



OSTRUM SRI CASH A1P1

**Cherchez à rémunérer vos liquidités
au jour le jour à travers un fonds
ayant le label ISR***

***Investissement Socialement Responsable**

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

MONÉTAIRE

Article 8
au sens de la
réglementation SFDR

OSTRUM SRI CASH A1P1

- Un accès au marché monétaire court terme pour chercher à rémunérer vos liquidités au jour le jour
- Des titres sélectionnés de manière responsable, intégrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)
- Un placement investi sur un très large panel d'émetteurs des principaux pays industrialisés



Voir
définition
page 4

CHERCHEZ À RÉMUNÉRER VOS LIQUIDITES EN INVESTISSANT SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE COURT TERME

Afin de viser une performance égale à celle de l'€STR capitalisé, Ostrum SRI Cash A1P1 investit dans des titres du marché monétaire essentiellement indexés aux taux 3 mois de la zone Euro. Ces titres d'une maturité plus longue (jusqu'à 397 jours) sont généralement plus rémunérateurs que les taux au jour le jour et permettent à l'équipe de gestion de chercher à capter un potentiel de performance supplémentaire par rapport à l'€STR selon Ostrum Asset Management. La durée moyenne des titres en portefeuille (WAL) a une cible inférieure à la limite autorisée par la réglementation pour les fonds Monétaires Court Terme, lui conférant un caractère défensif. Ostrum SRI Cash A1P1 vous permet de placer votre trésorerie ou vos capitaux en attente d'opportunité d'investissement, sur un horizon au jour le jour, de manière responsable, avec un niveau de liquidité élevé et un risque potentiellement faible. A titre dérogatoire, l'OPCVM pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

ACCÉDEZ À UN LARGE UNIVERS DE TITRES MONÉTAIRES SUR LA ZONE EURO

Du fait de leur poids dans l'économie mondiale, les pays industrialisés représentent le plus important gisement d'instruments financiers du marché monétaire permettant à ces différents intervenants de se refinancer à court terme selon Ostrum Asset Management. Avec Ostrum SRI Cash A1P1, vous accédez ainsi à des titres du marché monétaire et à des produits de taux, émis par des émetteurs privés ou publics, dont le siège social se situe dans l'Espace économique européen, mais aussi dans d'autres pays comme le Royaume-Uni, la Suisse, les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, l'Australie, le Japon et la Nouvelle-Zélande, etc. Les opportunités d'investissement offertes par ces divers marchés permettent à l'équipe de gestion d'être sélective dans ses choix.

POINT D'ATTENTION Ostrum SRI Cash A1P1 permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment le **risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à ce fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. **Il convient de respecter la durée de placement recommandé (au jour le jour)**. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas de résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

CONFIEZ LA GESTION DE VOTRE INVESTISSEMENT A UNE EQUIPE D'EXPERTS DE L'ANALYSE CREDIT

La sélection des titres repose sur le processus de Haute Qualité de Crédit d'Ostrum AM, analyse menée par les gérants, les analystes crédit et les équipes de risque sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs. Cette sélection est faite à partir d'un univers d'investissement intégrant les politiques sectorielles et d'exclusions d'Ostrum AM (armes, charbon, tabac...). Les équipes procèdent à une analyse fondamentale intégrant la matérialité des facteurs ESG, c'est-à-dire de l'impact des dimensions extra-financières sur la qualité de crédit des émetteurs.

La sélection repose ensuite sur une notation extra-financière qui permet de favoriser les émetteurs les plus vertueux d'un point de vue ESG.

Dans cette démarche, l'équipe de gestion s'appuie sur l'une des équipes de recherche crédit les plus larges en Europe : 23 analystes, dont 21 analystes crédit et 2 analystes d'obligations durables.

Ostrum SRI Cash A1P1 vous donne ainsi accès à une gestion monétaire ISR, afin de participer à votre démarche d'investissement responsable.

L'intégration des facteurs ESG renvoie à l'inclusion des questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement. L'approche de l'intégration ESG varie en fonction des fonds. L'intégration des facteurs ESG n'implique pas nécessairement que les véhicules de placement cherchent également à générer un impact ESG positif.



OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de l'OPCVM est d'obtenir une performance égale à celle de l'indice €STR en intégrant dans sa gestion une approche dite ISR (Investissement Socialement Responsable) qui vise à sélectionner des valeurs respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale/sociétale et de gouvernance (ESG), après déduction des frais fixes de fonctionnement et de gestion applicables à chaque catégorie de parts de l'OPCVM. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Ce Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

PROFIL DE RISQUE

Ostrum SRI Cash A1P1 n'est pas garanti : il existe un risque de perte en capital supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le fonds ne peut en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser sa valeur liquidative. Investir dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts bancaires. Le fonds est soumis aux risques suivants : risque de perte en capital, risque de taux, risque de crédit, risque de contrepartie, risques liés aux prises et mises en pension de titres et à la gestion des garanties financières, risque de durabilité.

Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds, disponible auprès de Natixis Investment Managers International.

Indicateur Synthétique de Risque* : **1** 2 3 4 5 6 7

* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

EN SAVOIR +

Deux indicateurs clés déterminent les stratégies de gestion monétaire :

La **WAM⁽¹⁾** (maturité moyenne pondérée) dépend de la fréquence de révision des taux. La WAM de Ostrum SRI Cash A1P1 est de 60 jours maximum. Cela signifie que les prochaines révisions de taux des titres en portefeuille sont en moyenne au maximum à échéance 60 jours. Plus cette maturité est élevée, plus le Fonds est sensible aux variations de taux d'intérêt (risque de taux).
La **WAL⁽²⁾** (durée de vie moyenne pondérée) dépend de la durée de vie des titres. La WAL de Ostrum SRI Cash A1P1 est de 90 jours maximum. Cela signifie que le remboursement final des titres en portefeuille est en moyenne au maximum à échéance 90 jours. Plus la date de remboursement des titres est éloignée, plus le risque que l'émetteur ne rembourse pas sa dette à l'échéance fixée est important (risque de crédit) et plus les titres peuvent être plus difficiles à céder en cours de vie (risque de liquidité).

EN SAVOIR +

Société de gestion	Natixis Investment Managers International
Gestionnaire financier par délégation	Ostrum Asset Management
Nature juridique	Fonds commun de placement de droit français
Classification AMF	Monétaire court terme
Risque de perte en capital	Oui
Nourricier	Non
Durée de placement recommandée	Jour le jour
Devise de référence	Euro
Indice de référence	L'indicateur de référence est l'€STR. L'€STR (Euro short-term rate) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne, et publié par la Fédération Bancaire Européenne. Il est disponible sur le site Internet " www.euribor.org " L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds.
Classification SFDR	Article 8
Proportion minimale :	
- d'alignement à la taxonomie ⁽¹⁾	0%
- d'investissements durables	10 %
Date de création	11/08/2004
Code ISIN	FR0010322438
Affectation des résultats	Capitalisation
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, Contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE
Abonnement	Non
Souscription minimale initiale	Néant
Frais d'entrée⁽²⁾ maximum	0,50% acquis au réseau distributeur uniquement pour les souscriptions inférieures à 500000€ pour la part I (C)
Frais de sortie⁽²⁾	Néant
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,10%. Les frais mentionnés sont une estimation car il y a eu une modification dans la structure des frais. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. → dont rétrocession au réseau distributeur : 0,03% maximum TTC de l'actif net.
Frais de transactions	0,16% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.
Modalités de souscription et de rachat	Dix-millième de part
Valeur liquidative d'origine	100€
Valorisation	Quotidienne
Heure de centralisation	12h30
Indicateur synthétique de risque⁽³⁾	1 2 3 4 5 6 7

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Ce produit financier repose sur l'utilisation d'un indice de référence. Dans une optique de stabilité financière, de protection des clients et de transparence des marchés, les autorités internationales réglementent strictement ces indices, leurs administrateurs et leurs utilisations. Aussi, cet indice peut être amené à subir une modification substantielle ou cesser d'être fourni. En cas de non publication, de disparition ou de modifications substantielles de l'indice de référence, la société de gestion a défini un plan solide conforme à l'article 28, paragraphe 2 du Règlement Benchmark⁽⁴⁾ pour substituer l'indice par un autre répondant de la meilleure manière possible aux engagements vis-à-vis du client. Ce plan est disponible sur demande auprès la société de gestion du fonds.

Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010322438/detail>. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010322438/detail>.

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. (2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (3) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'Indicateur Synthétique de Risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document. (4) Règlement (UE) 2016/1011 du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement.



Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lalabelisr.fr.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Ce Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. Le Fonds cité dans ce document est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. L'attention des investisseurs est attirée sur les risques de conflits d'intérêts potentiels pouvant exister du fait des liens capitalistiques existants entre le Groupe BPCE et les entités mentionnées ci-dessous.

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

Document non contractuel. Actualisé en avril 2024.

Ostrum SRI Cash A1P1 est un FCP de droit français et géré par Natixis Investment Managers International (déléguataire : Ostrum Asset Management).

Ostrum Asset Management – Société anonyme au capital de 50 938 997 euros - 525 192 753 RCS Paris Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 18000014. Siège social: 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.ostrum.com

Natixis Investment Managers International – Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – www.im.natixis.com

BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 188 932 730 € - RCS Paris n° 493455042 - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08045100.